



Rachat a bas prix de mon terrain par la mairie

Par **marineblue**, le **23/05/2008** à **13:52**

La mairie vient de me proposer de racheter une parcelle de mon terrain en fixant un prix(très bas)...;si je ne suis pas d'accord sur le prix , il y a t'il moyen de négocier ou je risque purement et simplement l'expropriation?????rnrnMerci d'avance pour vos conseils

Par **novice43**, le **29/05/2008** à **21:04**

bonsoir,rnrnLisez ce qui suit dans ce lien :rnrn<http://www.fnaim.fr/immobilier-pratique/dossiers/decryptage/le-droit-de-preemption-urbain-qui-pourquoi-comment-a.html>rnrnet également ce lienrnrn<http://www.fnaim.fr/immobilier-pratique/guide-immobilier/expropriation/le-droit-de-preemption-urbain.html>rnrncordialement

Par **frog**, le **29/05/2008** à **21:11**

Le droit de préemption ne trouve application que dans l'hypothèse où le propriétaire désire vendre. C'est une simple possibilité de saisir l'offre en priorité. S'il n'y a pas d'offre, point de préemption.